



DOSSIER DE PRESSE

**Signature du Contrat de relance pour la transition
écologique(CRTE) Pays de Gâtine |Vendredi 27 août 2021**



Les CRTE, un dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales pour couvrir l'ensemble du territoire

Emmanuel Aubry, Préfet des Deux-Sèvres et Didier Gaillard, Président du Pays de Gâtine, signent ce vendredi 27 août 2021, le contrat de relance pour la transition écologique (CRTE) du pays de Gâtine.

Ce cadre inédit illustre la collaboration entre l'État et les collectivités territoriales afin de fédérer les démarches d'aménagement du territoire dans les Deux-Sèvres.

Il soulève deux enjeux majeurs: d'une part, apporter une réponse à la crise sanitaire nécessitant la relance de notre économie sur tout le territoire, d'autre part, assurer un cadre de vie durable pour les générations futures, en plaçant la transition écologique au cœur des préoccupations.

Les CRTE ont pour objectif de traiter des enjeux de territoire dans une approche transversale dans les domaines du développement durable, de l'éducation, du développement économique, de l'emploi, du sport, de la santé, de la culture, de la revitalisation urbaine, de l'agriculture ou encore de l'aménagement numérique

Dans un souci de simplification et de mise en cohérence de l'action publique sur un même territoire, les CRTE ont vocation à regrouper les démarches contractuelles existantes. Ce nouveau cadre de travail facilitera l'accès aux aides de toutes natures, avec un accent particulier pour les deux premières années sur celles du plan de relance.

Ce dispositif contractuel proposé par l'État aux collectivités communales et intercommunales couvre l'ensemble du territoire de Gâtine, il s'inscrit dans la continuité du contrat de ruralité qui permettait de soutenir la stratégie du territoire depuis 2016.



Le CRTE poursuit un double objectif :

- **Il prend en compte les spécificités du territoire**, au niveau de son bassin de vie ; il constitue un projet de territoire stratégique global défini par les acteurs locaux et l'État au sein de cette nouvelle contractualisation
- **Il consacre une nouvelle relation de travail** déjà existante en Gâtine entre l'État et les collectivités, avec des réunions régulières autour de la mise en œuvre de ce projet de territoire, pour les 6 années du mandat municipal et intercommunal.

Une démarche partenariale et évolutive

Si la transition écologique est un axe transversal , **les CRTE ont aussi vocation à aborder tous les thèmes qui intéressent à la fois l'État et les collectivités.**

De même, les CRTE ont vocation à associer tous les acteurs qui participent à la réalisation du projet de territoire.

Par ailleurs l'État contribue à cette mise en œuvre par un accompagnement en ingénierie et un soutien financier.

Dans notre département,, 5 CRTE seront signés d'ici le 27 septembre prochain, et un sixième début novembre

Concernant les concours financiers, le CRTE mobilisera, sur la période 2020-2026, les crédits d'investissement de l'État au premier rang desquels la DETR, la DSIL et le FNADT.

Le CRTE du Pays de Gâtine

Les CRTE considèrent les territoires dans la richesse de leurs spécificités.

Pour construire ce CRTE du Pays de Gâtine, les élus du Pays de Gâtine et des communautés de communes de Parthenay-Gâtine, Airvaudais-Val du Thouet et Val de Gâtine ont identifié 4 orientations stratégiques, au service d'un développement équilibré et durable de leur territoire.



A partir d'un diagnostic partagé qui offre une vision des forces et des faiblesses du territoire, les orientations stratégiques du CRTE ont été formalisées ainsi :

- 1° - Conforter l'offre de services à la population et son accessibilité et rénover les équipements publics ;
- 2° - Accompagner les filières clés du territoire (agriculture, artisanat, commerce) ;
- 3° - Promouvoir l'identité gâtinaise pour fédérer les forces vives du pays et développer une offre touristique cohérente et durable ;
- 4° - Faire du pays de Gâtine un territoire ambitieux en matière de transition énergétique et écologique.

Chacun de ces axes est décliné en plusieurs volets thématiques, les projets qui s'y rattachent dont certains sont d'ores et déjà identifiés mobiliseront en priorité l'accompagnement de l'État.

Le plan d'action 2021 s'articule autour de 30 opérations d'un montant total de 9 571 393 €. Ces projets ont bénéficié des crédits déconcentrés de l'État à hauteur de 2 970 657 € dont 1 307 353 € de DSIL au titre du plan de relance et de 1 663 304 € de DETR.

Cette programmation se caractérise par un soutien affirmé à la rénovation thermique des bâtiments publics, à la revitalisation des centres bourgs, au développement des services, au renforcement des commerces de proximité.

La diversité des projets recensés et les montants concernés illustrent l'implication des porteurs de projets dans la réussite du plan de relance par l'impact immédiat que ces investissements auront sur le tissu économique local.

L'élaboration de ce projet de territoire a mobilisé fortement les acteurs locaux avec le soutien des services de l'État.



La signature du CRTE ne doit pas être considérée comme un point final aux réflexions engagées mais comme une étape dans la poursuite d'un dialogue continu qui se déroulera sur l'ensemble du mandat jusqu'en 2026, le CRTE est avant tout une démarche progressive et ses engagements seront amendés par avenant pour en accompagner les évolutions.

Ce contrat conjugue en effet des objectifs à court et moyen terme.

A court terme ils ont vocation à favoriser l'application du plan de relance et à favoriser une reprise rapide de l'activité, à plus long terme, ils contribuent à une réflexion ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion des territoires.

L'État qui soutient cette initiative depuis ses prémices dans une démarche coordonnée avec les différents partenaires continuera à développer une relation d'accompagnement des porteurs de projets, dans une logique de facilitation par une mobilisation de ses ressources en ingénierie et de ses moyens financiers

Pôle communication
interministérielle de la
Préfecture des Deux-Sèvres

Tél : (05.49.08.68.02 ou 68.01)
Courriel : pref-communication@deux-sevres.gouv.fr

4 rue Du Guesclin
79099 NIORT CEDEX 09

